

1669, mars 16. — Mandement de 300 livres aux PP. Carmes « tant pour contribuer aux frais de la canonisation de la bienheureuse Marguerite de Pazy, religieuse de l'ancien ordre des Carmes » que pour contribuer à la dépense du Chapitre Provincial de leur ordre qui devait se tenir dans le dit couvent. A.C. B.B., 224, fol. 61, v°. Elle fut en effet canonisée la même année par Clément IX. Tous les ordres religieux avaient des couvents de filles soumises à leurs mêmes règles. Les seuls Carmes faisaient exception, lorsque vers 1452, en vertu d'une bulle qu'il obtint cette année de Nicolas V, Jean Soreth fonda en France le premier couvent des Carmélites.

1669, mai 13. — Visite, par le Fr. Marc de la Nativité de la Vierge. Il a consigné sur le registre des résolutions capitulaires du couvent vingt-une recommandations....

8° Dans la fin du mois d'août, le P. Prieur fera faire des balustres ou barreaux à hauteur de trois pieds aux deux grandes fenêtres de la chapelle Saint-Laurent, et prendra garde à ce que la porte en soit toujours fermée afin que les femmes n'entrent pas librement dans le cloître; 9° grands offices seront célébrés aux fêtes des saints de l'ordre, savoir de saint Elie, saint Elisée, saint Joseph, sainte Anne, saint Albert, sainte Thérèse et saint Ange;... 12° nous défendons très étroitement aux religieux prêtres ou clercs d'aller aux champs sans compagnon et au supérieur de le leur permettre, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de suspension d'office pendant trois mois;... 14° nous recommandons que les couronnes soient renouvelées au moins une fois le mois et que chacun les porte modestement larges seulement de trois petits doigts au-dessus de l'oreille et du front; 15° que nul n'aille seul en ville, sinon les frères laïcs avec le manteau et le chapeau, quand le supérieur les jugera